





Commission nationale de lutte contre le terrorisme

Annexe 5 – Note explicative sur le processus d'évaluation et de sélection des projets associatifs

Appel à propositions : Prévention de l'extrémisme violent et renforcement de la cohésion sociale dans les Gouvernorats de Médenine, Tataouine et Gabès

Toutes les propositions de projets de recherche soumises par les demandeurs seront évaluées selon les étapes et critères décrits ci-après :

Etape 1 : Clôture de l'appel, enregistrement des propositions et évaluation administrative (contrôle d'éligibilité)

Lors de la réception des propositions :

- Le PNUD confirmera à tous les demandeurs la réception de leur dossier de proposition par courrier électronique (accusé de réception). Si, dans un délai de 2 jour ouvrable, le demandeur ne reçoit pas un e-mail de confirmation de la réception du dossier soumis, il est prié de contacter le PNUD à ce sujet en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : propositions.tn.2019@undp.org.
- Si le dossier n'est pas complet, celui-ci sera automatiquement rejeté sans notification préalable du soumissionnaire.

Ouverture et vérification administrative

Les éléments suivants seront examinés :

- La date limite de soumission a été respectée. Si la date limite n'a pas été respectée, la demande sera automatiquement rejetée.
- Le formulaire soumis satisfait aux critères spécifiés dans la liste de contrôle.
- Le financement demandé se situe dans la fourchette financière prévue.
- L'association est installée dans une zone géographique éligible.

Vérification de l'éligibilité du demandeur et de ses partenaires

La vérification de l'éligibilité est basée sur les **pièces justificatives** demandées par le PNUD. Elle consiste en l'examen de la conformité entre la déclaration du demandeur et les pièces justificatives fournies par ce dernier. Toute pièce justificative manquante ou toute incohérence entre la déclaration du demandeur et les pièces justificatives pourra conduire sur cette seule base au rejet de la demande.

L'éligibilité du demandeur et de l'action sera vérifiée sur la base des critères établis dans ces présentes lignes directrices. Si une des informations demandées fait défaut ou est incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette seule base et ne sera pas évaluée.

Après la session d'ouverture et la vérification administrative, le PNUD enverra un *e-mail* à tous les demandeurs, leur indiquant si leur projet a été recommandé pour la suite de l'évaluation.

Etape 2 : Evaluation des demandes par deux expert.es externes

Deux **expert.es externes et indépendant.es** réaliseront l'évaluation des dossiers présélectionnés à l'issu de la phase de vérification administrative. Les demandes seront évaluées au regard de leur qualité, sur la base des critères d'attribution et d'évaluation de la grille d'évaluation ci-après.



Les **expert.es travailleront de manière séparée et indépendante** ; chacun.e aura la responsabilité d'évaluer l'intégralité des dossiers de candidature soumissionnés et le PNUD opèrera la moyenne des scores attribués au sein d'un tableau d'évaluation agrégé.

Grille d'évaluation du formulaire de demande :

Rubrique	Note maximum
1. Pertinence	50
Pertinence du projet par rapport aux thématiques de l'appel à propositions et à l'analyse de la problématique de développement	15
Pertinence du projet par rapport aux besoins particuliers et contraintes de la population et des régions cibles	15
Analyse du contexte et des besoins en matière d'intervention	10
Prise en compte de la dimension genre	10
2. Conception de l'action	25
Clarté et faisabilité du plan d'action par rapport aux objectifs et résultats escomptés	15
Définition claire et efficace du mode de gestion et de coordination du projet	10
3. Durabilité	25
Potentiel de reproduction et d'extension des résultats du projet, diffusion de l'information (effet multiplicateur)	15
Intégration d'une stratégie multi-acteurs à travers un partenariat public et/ou privé	10
TOTAL	100

Après l'évaluation des demandes complètes par les 2 expert.es externes, un **tableau agrégeant les scores** attribués par chaque évaluateur.rice à chaque demande sera établi, et une moyenne des 2 notes sera attribuée à chacun des projets de recherche. Si l'écart des notes attribuées par chacun.e des 2 expert.es pour une même proposition dépasse 15 points, une nouvelle évaluation de la demande sera réalisée par les 2 expert.es sur requête du PNUD.

Le tableau agrégé des notes reprendra l'ensemble des demandes classées par ordre décroissant d'après leur score. Les **demandes ayant obtenu le meilleur score seront présélectionnées** pour être évaluées par le comité de sélection des projets (étape suivante).

Chaque demande fera l'objet d'une **fiche d'évaluation** intégrant le score pour chaque critère et les remarques qualitatives justifiant la note attribuée, proposant une analyse critique et des recommandations quant aux stratégies d'intervention.

Etape 3 : Réunion du comité de sélection des projets (présélection)

Les demandes présélectionnées seront présentées devant un **comité de sélection des projets** (panel) à l'issu duquel les membres du panel présents évalueront les propositions selon la même grille d'évaluation susmentionnée, en se fondant sur l'évaluation (score et remarques qualitatives) des 2 expert.es externes.



La composition du panel veillera à associer des représentant.es de la CNLCT, de la *Coopération suisse* et du PNUD, avec l'éventuelle participation des expert.es externes (évaluateur.rices) comme membres observateurs.

Les demandes ayant obtenu le meilleur score seront provisoirement sélectionnées jusqu'à l'épuisement du budget prévu pour le présent appel à propositions. Une liste de réserve sera en outre établie suivant les mêmes critères.

Etape 4 : Notification de la décision du comité de sélection des projets

Les demandeurs seront avisés par écrit de la décision prise par le comité de pilotage au sujet de leur demande et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Une fiche d'évaluation sera communiquée aux porteurs des projets présélectionnés pour présenter les observations et recommandations du comité de sélection des projets. Les porteurs de projet présélectionnés devront préparer un formulaire complet de demande dont le format leur sera communiqué à cette étape.

Etape 5: Revue des plans d'action

Chaque demandeur participera à des entretiens individuels avec le PNUD pour une revue technique de leurs plans d'action. Cette activité vise à faciliter une compréhension commune des projets et à apporter un **appui technique** pour améliorer les **formulaires complets de demande** en se fondant sur les remarques qualitatives des fiches d'évaluation fournies par les 2 expert.es externes. Le produit de cette étape doit être un formulaire complet de demande, y-inclus une description détaillée des activités et du budget, qui sera soumis au comité de sélection.

En outre, le PNUD réalisera une **évaluation des capacités** internes des associations pour la gestion et la mise en œuvre des activités.

Etape 6 : Réunion du comité de sélection des projets (sélection finale)

Le formulaire complet de demande et l'évaluation des capacités internes seront soumis à une nouvelle discussion au comité de sélection des projets qui effectuera une dernière revue des propositions avant de prendre une **décision finale** sur la liste des projets bénéficiaires.

Etape 7 : Formation et cérémonie de signature des projets

Les porteurs de projet sélectionnés seront invités à participer à une **formation obligatoire sur les modalités d'exécution** de leurs projets ; chaque association pourra présenter 3 participant.es à la formation, à savoir le/la président.e, le/la chargé.e de projet et le/la trésorier.e.

Après la formation, le processus de sélection des projets sera sanctionné par une cérémonie officielle de signature des **conventions de partenariat** en présence des représentant.es de la CNLCT, de la Coopération suisse et du PNUD.

